

Avis voté en plénière du 13 décembre 2017

Les déserts médicaux

Déclaration du groupe des Entreprises

Le CESE a fait le choix courageux de traiter le sujet complexe de « l'accès aux soins », considérant que cette problématique était au cœur de la réalité de nos concitoyens. D'autant plus que ce phénomène risque de s'accroître dans les prochaines années en Hexagone, alors qu'il est déjà présent, de façon exacerbée, dans les outre-mer.

Lorsqu'il est fait état de « déserts médicaux », force est de constater qu'il s'agit d'abord et en premier lieu de « déserts » tout court... Plus d'écoles, plus de services administratifs publics, plus de maternités, plus de laboratoires d'analyse, plus de spécialistes, bref, « moins » partout dans les zones dites « sous-denses ».

Pour le groupe des entreprises, un maillage de santé efficace et proche des patients participe de l'attractivité du territoire et de son potentiel économique.

Pour résoudre la question posée, il faut agir sur plusieurs plans, et c'est ce que propose cet avis. D'abord changer l'image de la médecine générale pour qu'elle redevienne une voie attractive et choisie. En augmentant le nombre de médecins souhaitant pratiquer cette médecine, nous solutionnerons une partie du problème. Surtout si, dans le même temps, des dispositifs tels que le CESP sont mieux connus et valorisés pour permettre une plus grande mixité sociale et géographique des étudiants en médecine.

À plus court terme, faciliter le cumul emploi-retraite des généralistes serait, une bonne mesure transitoire. Sans oublier le développement de la télémédecine dès maintenant et dans le futur. Dans un avenir proche, l'intelligence artificielle et le big data vont renforcer le rôle des généralistes et la question du numéris clausus doit être posée, notamment dans les outre-mer.

En ce qui concerne la liberté d'installation, les débats ont été rudes. Pour nous, elle doit rester un principe, de même que le droit du patient à choisir son médecin. Nous croyons à la liberté plus qu'à la contrainte, à l'incitation plus qu'à la sanction.

Toutefois, l'organisation des soins à l'échelle des territoires peut nécessiter des mesures fortes. Cela n'empêche pas que nous pensons que c'est d'abord aux médecins et à leurs représentants de proposer des solutions à ce problème. Deux pistes possibles pourraient être d'expérimenter les consultations avancées et d'ouvrir des discussions sur la façon de parvenir à une meilleure répartition des soins, en incluant le secteur hospitalier. Dans le même esprit nous sommes opposés à la baisse du prix des consultations telle proposée la 10ème préconisation car il faut que les revenus des médecins généralistes ne baissent pas si nous souhaitons que le métier soit valorisé.

Sur un sujet aussi complexe, nous avons prouvé notre capacité à approfondir des sujets et à éviter les solutions faciles. Malgré les réserves que nous avons exprimées et qui ne sont pas des précautions de langage mais des différences de fond, le groupe des entreprises votera cet avis.